

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Point 4.13.2 de l'ordre du jour

Délibération

n° 208-2024

Point 4.13.2

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de pouvoir prendre en charge financièrement les prestations relatives aux concours d'entrée et aux formations aux concours des candidats à l'EM Strasbourg, il convient d'approuver les tarifs concernant :

- Le paiement des personnes impliquées dans la conception et correction d'épreuves
- Le paiement des jurés

BAREME DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONCOURS D'ENTREE 2024_2025

Formation aux concours Ecrícome, Sésame et Unistrapass (oraux blancs) :

- Intervenants : forfait de **2 heures TD** par ½ journée de participation

Epreuves écrites :

- **Surveillance des épreuves écrites des concours Trajectoire Management et Ecrícome**
- SMIC horaire
- **Conception et correction d'épreuves pour le concours Trajectoire Management :**
- Conception des sujets des épreuves de :
- Synthèse : **150€** par sujet
- Culture générale : **150€** par sujet
- Correction des copies de :
- Synthèse : **4€** par copie
- Culture générale : **4€** par copie

Epreuves orales :

- **Entretiens de motivation concours Unistrapass PGE Bac+2 et Bac+3, Unistrapass Bachelor, PGE Bac+1, Sésame et concours Ecrícome (Bachelor, Prépa, Littéraires, Tremplin et Tremplin Scientifique) :**

- Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : **forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation**

Liste des personnes à rémunérer :

- *Enseignants permanents fonctionnaires*
- *Enseignants permanents contractuels*
- *Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année (ou 36 heures TD)*
- *Référents concours (liste établie par le service concours)*

- **Epreuves orales de langues concours Unistrapass PGE Bac+2 et Bac+3, Unistrapass Bachelor, PGE Bac+1, Sésame, et phases complémentaires Ecricome Bachelor, Tremplin, Tremplin Scientifique :**

- Participation aux jurys de Langues vivantes : **Indemnité par candidat : 12.33€ brut par candidat interrogé**

- **Concours international BAI et PGE :**

- Participation aux jurys d'entretiens individuels ou aux jurys de langue, en français ou en anglais : **3hTD par cohorte de 4 étudiants**

Rapporteur : Michel DENEKEN

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les barèmes des prestations relatives aux concours d'entrée pour l'année universitaire 2024/2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT